



BUREAU

Réunion du 4 juillet 2014

ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	3
I. ÉCHANGES AVEC LES MEMBRES DU BUREAU.....	4
II. ACTUALITÉS DU CNIS	7
III. ACTUALITÉS DU SERVICE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE (SSP).....	12

Liste des participants

Membres du Bureau

DUCHATEAU	Patrick	Mouvement des entreprises de France
EL NOUTY	Charles	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
GIFFARD	Alain	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres
LACROIX	Renaud	Banque de France (en remplacement de M. FOURNIER)
MOREAU	Yannick	Présidente du Conseil national de l'information statistique
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force ouvrière
SAINT-SAUVEUR	Hervé	Chambre de commerce et d'industrie
SAUNIER	Thomas	Fédération française des sociétés d'assurances
SILBERMAN	Roxane	CCDSHS réseau Quetelet
SUAU	Antoine	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee

Membres du Bureau excusés

BETBEZE	Jean-Paul	Commission économique de la nation
FOURNIER	Jacques	Banque de France
PISANI-FERRY	Jean	Commissariat général à la stratégie et la prospective
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail
MOULARD	Dominique	Chambre des métiers et de l'artisanat

Invités permanents

ALLAIN	Dominique	Secrétaire générale adjointe du Cnis
AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général du Cnis
GRÉGOIR	Stéphane	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale

En ouverture de séance, **la Présidente, Yannick MOREAU**, propose que chaque participant se présente lors d'un tour de table.

Les membres du Bureau se présentent tour à tour.

INTRODUCTION

La Présidente, Yannick MOREAU, fait part de son plaisir de présider le Cnis. Dans toutes ses activités précédentes, hormis peut-être au Conseil d'État, les questions d'accès, de compréhension, de qualité de la statistique, mais également les besoins de statistiques ont toujours constitué un élément très important. Les statistiques constituent d'ailleurs un élément de la qualité du débat économique et social en France. La nouvelle Présidente s'inspirera des missions menées jusqu'à présent et le bilan se révèle, à cet égard, tout à fait intéressant. Tout en tentant de faire tout aussi bien que ses prédécesseurs, Yannick MOREAU indique qu'elle souhaite également conduire des actions un peu nouvelles, pour lesquelles elle s'appuiera sur l'ensemble des membres.

Une réunion s'est tenue le matin même en présence des présidents de commissions. Tous les participants se sont montrés motivés et prêts à réaliser des travaux nouveaux. La Présidente a pris connaissance des premiers résultats de la mission de Dalila Vienne sur le fonctionnement du Cnis et rencontrera celle-ci au mois de septembre. Il en ressort un besoin de travail plus étroit avec le Bureau et les présidents de commission. La réunion du matin a également mis l'accent sur le besoin d'une meilleure valorisation de certains travaux et plusieurs présidents de commission se sont dits prêts à tenter d'élaborer ou de faire élaborer quelques notes thématiques à partir des travaux présentés dans leurs commissions. Si les travaux des groupes de travail sont aujourd'hui bien valorisés par la production de rapports, la publicité des avis des commissions ne suffit pas en revanche à valoriser les travaux de celles-ci. Plusieurs pistes pourraient être étudiées pour élaborer quelques publications afin de mieux faire connaître les travaux du Cnis et de mieux les valoriser. La Présidente reconnaît toutefois que cette démarche se révèle coûteuse en temps et souligne qu'il conviendra d'examiner toutes les propositions avec réalisme. Par ailleurs, des sujets transversaux qui pourraient être traités en « inter commissions » ont été suggérés.

Yannick MOREAU informe les membres des évolutions intervenues dans la composition du Bureau :

- Monsieur PROKOVAS succède à Monsieur DURAND pour la CGT ;
- Madame LECOURT succède à Monsieur CANEVET pour la CFDT ;
- Monsieur GIFFARD succède à Monsieur VINCENT pour la CFE-CGC ;
- Monsieur BRICHARD, représenté ce jour par Monsieur SUAU succède à Monsieur PUECH d'ALISSAC pour la FNSEA ;
- Monsieur SAUNIER succède à Monsieur LEQUOY pour la FFSA.

La Présidente leur souhaite la bienvenue et remercie tous ceux qui ont participé par le passé au Bureau du Cnis. Elle évoque par ailleurs le décès de Michel DINET, Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle et membre du Bureau où il représentait l'Assemblée des délégués de France. Elle salue sa mémoire avec respect et tristesse. Malgré ses lourdes responsabilités d'élu, il s'était impliqué dans les travaux du Cnis. Yannick MOREAU constate à quel point il s'avère difficile de trouver des représentants des élus, compte tenu des multiples charges qui sont les leurs. Le secrétariat général a noué un dialogue avec les associations d'élus et pour l'instant seule l'association des Régions de France (ARF) a répondu.

La Présidente transmet enfin les excuses de Madame LECOURT et de Messieurs BETBEZE, FOURNIER et MOULARD pris par différentes obligations. Elle invite le secrétariat général à s'assurer à l'avenir que les réunions du Bureau ne soient plus organisées en même temps que les Journées économiques d'Aix-en-Provence, ces journées ayant retenu des présidents de commission et membres du bureau.

I. ÉCHANGES AVEC LES MEMBRES DU BUREAU

Yannick MOREAU se dit très impressionnée par la quantité des travaux menés, mais note que le système est ainsi fait qu'il attise sans cesse l'appétit des utilisateurs pour de nouvelles données, d'autant que les changements se révèlent suffisamment nombreux pour que l'on puisse toujours espérer des améliorations. Des ensembles statistiques se sont développés dans de nombreux domaines jusqu'alors moins connus, notamment dans le domaine social, même s'il reste encore des pans entiers qui n'ont pas encore été étudiés. Les sujets d'intérêt ne manquent pas, dans un contexte où les évolutions se révèlent considérables. La question de l'accès à certaines données, en particulier les données de santé, se pose. Un colloque « Données de santé : un progrès pour tous ? » s'est ainsi récemment tenu sur le sujet. Le Cnis joue un rôle d'interface entre la statistique publique, la production des données et les usagers. Il peut également participer au débat. Or si l'Insee et la statistique publique semblent relativement bien perçus en France, les experts se révèlent en revanche plutôt mal perçus. En tant qu'expert, l'Insee peut se trouver en position de fragilité, la perception à son égard fluctuant au gré des sujets. Le débat autour de l'expertise est loin d'être arrivé à son terme, la méfiance remettant en cause le bon fonctionnement de la société. Il importe d'inciter le système statistique à la vigilance sans susciter la méfiance à son égard, un équilibre difficile à trouver.

Yannick MOREAU propose d'ouvrir un débat sur les travaux du Cnis, les méthodes de travail, les attentes des membres du Bureau vis-à-vis des productions du Cnis ou tout autre sujet que ceux-ci souhaiteraient aborder.

Patrick DUCHATEAU, représentant du Mouvement des entreprises de France (Medef), souligne, comme il a pu l'indiquer à plusieurs occasions, la nécessité de mieux faire connaître le Cnis, un lieu d'échange important entre les organismes de la statistique publique et les usagers. Cette meilleure connaissance pourrait notamment être véhiculée par le site internet, des colloques en province ou les médias. De l'extérieur, le Cnis est très largement assimilé à l'Insee. Il importe de bien marquer la différence et de préciser les rôles de chacun. S'agissant du fonctionnement du Cnis, il constate que les commissions, amenées à traiter de très nombreux sujets, le font assez rapidement sans vraiment de débat et s'interroge sur l'opportunité de créer des groupes de travail *ad hoc*. Ces instances plus restreintes permettraient en effet de faire avancer les travaux plus rapidement sans prendre trop de temps aux commissions. En outre, les commissions se révèlent largement ouvertes et connaissent une forte affluence, mais aucun noyau dur de participants présents à chaque séance ne se dégage, ce qui peut occasionner une déperdition des informations. Le Medef souhaiterait par ailleurs voir le cercle du Bureau du Cnis s'ouvrir à d'autres usagers de la statistique publique, en particulier les instituts de conjoncture comme COE-Rexecode. Ces experts utilisent très largement les statistiques et ont noué des relations bilatérales avec l'Insee. Il paraîtrait donc pertinent de les inviter à prendre part aux réflexions du Bureau. D'un point de vue plus formel, les avis prennent une place importante dans le fonctionnement du Cnis, mais se révèlent très difficiles à lire et à suivre. Patrick DUCHATEAU reconnaît le caractère très controversé du sujet, mais indique que le Medef préconiserait une priorisation des avis en fonction de leur importance, de la temporalité, du secteur, qui tiendrait compte des contraintes budgétaires et financières auxquelles sont confrontés tous les services statistiques. Il paraît en effet peu utile de recommander telle ou telle enquête si l'on sait qu'elle ne pourra pas être conduite dans un délai très court. Mieux vaudrait lui apposer un niveau de priorité à moyen ou long terme. Aujourd'hui, les avis sont tous placés au même niveau et il s'avère difficile d'y voir clair au quotidien. Ce n'est que dans le programme statistique des services qu'il est possible d'appréhender les réalisations.

Hervé SAINT-SAUVEUR, représentant du réseau des chambre de commerce et d'industrie de France, observe qu'il n'existe aucune limite aux besoins et aux demandes statistiques. Il se révèle dès lors nécessaire de prioriser les actions en fonction des moyens disponibles, forcément limités. Il fait par ailleurs part de ses difficultés à apprécier la satisfaction de la demande des utilisateurs finaux. Il se demande si l'arbitrage entre la qualité et le délai de production, la finesse des données au regard des moyens et des délais nécessaires permettent réellement d'obtenir le résultat le plus optimal.

Roxane SILBERMAN, directrice du Réseau Quetelet et représentante des chercheurs en sciences sociales au CNIS, se dit convaincue du rôle très important que joue le Cnis, avec son mode de fonctionnement assez original au regard des dispositifs existant à l'étranger, mais se dit en même temps frappée qu'il reste très méconnu du public et même des chercheurs. Cela peut tenir en partie à une certaine endogamie à l'intérieur du Cnis du fait de sa forte proximité avec l'Insee, puisque les rapporteurs des commissions comme des groupes de travail proviennent le plus souvent de l'Institut. A cette perception

s'ajoute le difficile équilibre entre des connaisseurs de la statistique et une partie des utilisateurs au contraire très peu à même d'intervenir dans les débats précis des commissions. Les chercheurs de leur côté, pensent souvent que tout est joué, alors qu'elle-même a pu constater combien les interventions au Cnis ont joué un rôle important dans l'évolution des enquêtes et l'accès aux données au profit des chercheurs, mais aussi plus largement d'autres utilisateurs. Du point de vue de la communication, Roxane SILBERMAN partage le point de vue quant au nombre très élevé d'avis adoptés par les Commissions et estime qu'il conviendrait de dégager des avis phares portant sur les points les plus importants. Elle ignore par ailleurs suivant quels critères est élaboré l'avis général qu'examine le Bureau. Le processus qui conduit à ces choix reste, de son point de vue, un peu opaque. Elle observe par ailleurs que le Cnis a joué un rôle très important sur certaines questions, comme celles des prix ou des chiffres du chômage. Alors qu'il a été, à l'évidence, un acteur important pour faire avancer le débat, il n'est pas pour autant reconnu comme une voix particulière pour le grand public. Enfin, de nombreux progrès ont été accomplis sur la question de l'Europe, qui est restée pendant longtemps très absente des débats au Cnis. Il convient de rester très attentif sur le sujet et de continuer dans cette voie, afin d'accroître les capacités de la France à être force de proposition à l'échelle européenne.

Benoît ROBIN, représentant de la CGT-FO, indique que son organisation se montre particulièrement attachée au Cnis, à ses composantes et à son mode de fonctionnement. Des évolutions sont survenues sur le plan légal et réglementaire, entraînant des progrès notables dans les modes de gouvernance et de fonctionnement, fondés davantage sur l'écoute et le respect. A cet égard, le Conseil national apparaît un peu atypique par rapport à d'autres lieux, avec son état d'esprit constructif. La concertation engagée par Dalila VIENNE sur le mode de fonctionnement des instances en est la preuve. Le Cnis se montre ambitieux en n'hésitant pas, quelques années après avoir fait évoluer son fonctionnement, à le réinterroger. Cette démarche s'avère très saine et témoigne de l'état d'esprit dans lequel il se place. Benoît ROBIN a noté une demande d'ouverture du Bureau, mais il rappelle qu'il existe plusieurs instances et doute de la nécessité d'ouvrir le Bureau, même s'il ne s'y oppose pas sur le principe. Au regard de ses missions, le Cnis ne doit pas confisquer les discussions et en faire un débat de spécialistes. Il importe que chacun puisse s'approprier le sujet. De nombreux membres ont exprimé le souhait qu'un effort supplémentaire soit consenti par le Conseil en matière de communication. Des progrès sont déjà intervenus, mais les attentes restent fortes en la matière. Le Cnis a su évoluer, s'ouvrir et se montrer plus attentif. Peut-être doit-il en faire un peu plus aujourd'hui. Le Cnis revêt une importance fondamentale et tire sa richesse de sa diversité. La CGT-FO envoie des représentants dans les différentes commissions, mais il n'est pas forcément aisé de s'approprier les problématiques et les enjeux. Plus d'une fois, l'organisation a souhaité pouvoir bénéficier de référents au niveau de l'appareil statistique. Les thématiques à traiter au sein des commissions peuvent en effet se révéler lourdes et les débats passent très souvent à côté de certains sujets.

Charles EL NOUTY, représentant de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), souligne également le déficit de notoriété du Cnis, qui provient sans doute de plusieurs facteurs. Pour les utilisateurs comme la CGPME, et malgré des échanges réguliers avec le Cnis, l'Insee reste au centre de tout en matière de gouvernance. Le Cnis constitue pourtant un lieu d'échange convivial et de travail, où l'on peut nouer des contacts avec des acteurs différents. Ainsi, la CGPME et la CGT ont pu se rejoindre sur l'indice relatif au coût du capital. La CGPME s'avère très attachée à la qualité des statistiques publiques. Or le Cnis exerce, parmi ses missions, une mission d'expertise et de veille stratégique. Evoquant le dernier congrès organisé au Conseil économique, social et environnemental (Cese), Charles EL NOUTY se dit extrêmement déçu, malgré les brillantes interventions du Président du Cese, du Président du Cnis et du directeur général de l'Insee, que la conclusion du débat se soit révélée extrêmement faible. Tout le monde s'est en effet accordé sur le fait que la qualité des données fournies par l'Insee était exempte de reproche et que l'on assistait à une dictature des experts et de la moyenne. Le système statistique public offre une production de grande qualité et d'intérêt général, mais l'interprétation des données est sujette à caution. C'est sans doute ce qui nuit à la notoriété du Cnis et il importe de consentir un effort particulier en ce domaine.

Nicolas PROKOVAS, représentant de la CGT, rappelle que la CGT siège à cette instance depuis longtemps et en dresse un constat positif, tant sur le rôle du Cnis que sur son fonctionnement. La CGT partage toutefois un certain nombre de remarques déjà formulées par les autres membres, concernant notamment la difficulté d'assurer un suivi régulier des avis des commissions, la faible notoriété dont jouit le Conseil dans la société en général et les efforts qui peuvent être consentis à ce sujet. Pour avoir suivi les travaux de la commission « Emploi, qualifications et revenus du travail » et, par ricochet, ceux d'autres commissions, Nicolas PROKOVAS s'est demandé s'il ne restait pas un pan entier de la production statistique nationale qui échappait totalement au regard du Cnis et, ce faisant, des partenaires sociaux et du débat public, en l'occurrence tout ce qui relève de la comptabilité nationale. Des changements récents sont

intervenues, plaçant ce sujet dans l'actualité. Il importerait qu'un espace de travail soit prévu au sein du Cnis pour l'aborder. Le Conseil pourrait donc se donner cet objectif pour son prochain moyen terme. Nicolas PROKOVAS note par ailleurs que le programme de moyen terme est discuté en bloc, dans ses grandes lignes, pour les cinq ans à venir. Il pourrait se révéler pertinent de procéder également par séquences annuelles et de discuter chaque programme annuel avant sa mise en œuvre.

Gilles POUZIN, représentant de la CFTC, reconnaît que le Cnis souffre d'un manque de visibilité dans son rôle d'arbitre de la crédibilité de la statistique publique, mais estime que celui-ci résulte de son positionnement toujours un peu ambigu par rapport à l'Autorité de la statistique publique. Il rappelle la polémique qui s'était fait jour entre le journal Libération et le ministre de l'Intérieur Claude GUEANT, voilà trois ou quatre ans, sur l'utilisation et l'interprétation des statistiques d'éducation, polémique dans laquelle les membres du Cnis avaient parfaitement joué leur rôle d'arbitre. Le Cnis et l'Insee étaient intervenus. Les syndicats salariés du Cnis avaient écrit à l'Autorité de la statistique publique, qui avait estimé que ce dossier ne relevait pas de ses compétences et les avait renvoyés vers le Cnis.

Deux pistes - évoquées avec Dalila VIENNE ainsi qu'à la dernière réunion du groupe de travail sur l'accès aux données bancaires - peuvent être suivies pour améliorer la visibilité du Conseil. Gunther CAPELLE-BLANCARD a souligné lors de la réunion de la commission « Système financier et financement de l'économie », la nécessité de renforcer la visibilité de la production et a proposé, que les membres des instances puissent rédiger, outre les rapports des groupes de travail, des documents de quatre pages résumant les problématiques abordées au sein des commissions. Le Cnis possède une production abondante, très riche et très intéressante, mais le format des comptes rendus de réunion se révèle peu digeste. A partir de la matière traitée, il s'agirait de dégager les problématiques abordées par la statistique publique et, sans raisonner comme le producteur qu'est l'Insee, identifier les enjeux de la production actuelle ou future sur des statistiques manquantes pour observer des phénomènes émergents. Cette piste semble particulièrement intéressante pour améliorer la visibilité du Cnis, d'autant que ces documents auraient plus de chance d'être repris à l'extérieur et pourraient faire émerger l'identité du Cnis en tant que tel.

Pour l'autre piste, il conviendrait de travailler sur le terrain. Comme Charles EL NOUTY le rappelait, les débats sur l'interprétation des données par les différents acteurs se multiplient. Dans le cadre de l'Observatoire de la déontologie de l'information, je participe au titre de mes activités professionnelles à la préparation des Assises du journalisme qui se tiennent chaque année. Or tous ceux qui se préoccupent de la déontologie de l'information se posent exactement les mêmes questions que les membres du Cnis sur la bonne utilisation des chiffres. Il paraîtrait donc très utile pour la déontologie de l'information comme pour la visibilité et la contribution du Cnis à la bonne utilisation des statistiques que le Cnis se montre présent sur le terrain et participe à ce type de manifestations. Il s'agit de partager les préoccupations et l'expertise des membres du Cnis, de l'Insee ou d'autres services statistiques ministériels afin d'aider le public et les relais d'information à bien utiliser les statistiques. Cette démarche permettrait aussi de montrer que le Cnis joue un rôle différent des producteurs dans l'accompagnement de cette utilisation.

Yannick MOREAU observe que le principe de ces documents de quatre pages est assez simple à concevoir, mais que la réalisation nécessite la motivation et l'implication des intervenants et des présidents de commission. Elle observe que les présidents se montrent plutôt intéressés par la démarche, qui ne paraît pas impossible à mener à bien, d'autant que chacun peut trouver un sujet qui lui tient plus particulièrement à cœur. La participation du Cnis à des manifestations sur la déontologie de l'information pourrait s'avérer pertinente, mais on peut s'interroger sur la mise en pratique d'une telle idée.

Gilles POUZIN explique qu'il avait tenté trop tardivement de faire participer le Cnis aux Assises 2013. Pour les Assises 2014, il a donc fait inscrire le sujet à l'ordre du jour des trois journées, qui se dérouleront du 16 au 18 octobre à Metz, nouvelle capitale de la statistique. Il remarque que l'Insee peut aussi jouer un rôle de porte d'entrée de notoriété pour faire connaître le Cnis. Pour l'instant, Gilles POUZIN assure l'interface entre le Cnis et les Assises de manière informelle. Il conviendrait de mettre en relation des membres du Cnis et les organisateurs des Assises sur ce sujet de l'utilisation du chiffre afin de trouver des intervenants et des modèles pédagogiques. En la matière, le Cnis ne part pas de rien, puisqu'il a déjà conduit une démarche similaire l'an dernier avec l'Ecole de journalisme de Lille.

Yannick MOREAU trouve cette stratégie de présence et d'influence intéressante, même si elle pense qu'une telle démarche peut se révéler très chronophage.

Antoine SUAU, représentant de la FNSEA, reconnaît que la FNSEA ne s'est jamais montrée très assidue aux travaux du Cnis, en particulier au niveau du Bureau et espère profiter de la nouvelle présidence pour faire évoluer sa participation. La FNSEA éprouve toutefois des difficultés à appréhender le rôle qu'elle peut jouer concrètement au sein de cette instance. L'agriculture constitue bien sûr un secteur économique important et la Fédération utilise très souvent la statistique publique comme base de négociation avec les pouvoirs publics. Pour autant, son rôle au sein du Cnis et sa présence historique au sein du Bureau doivent être précisés.

Yannick MOREAU estime qu'il importe également que la FNSEA puisse repérer les commissions et groupes de travail dans lesquels son investissement peut s'avérer utile.

Pierre AUDIBERT, Secrétaire général du Cnis, signale que des représentants de la FNSEA assistent parfois à la commission « Territoires », qui traite de sujets liés à l'agriculture.

Antoine SUAU confirme que la FNSEA reçoit les ordres du jour des commissions et essaie d'y envoyer un représentant, compte tenu du caractère concret et de l'intérêt immédiat des sujets qui peuvent y être traités. Sur sa participation au bureau, la fédération souhaite avoir un échange avec le CNIS.

Il est convenu que le secrétariat général du Cnis rencontre la FNSEA en septembre.

Yannick MOREAU observe que les membres ont tous souligné la nécessité pour le Cnis d'élaborer des produits de type « note thématique » révélant davantage l'intérêt des travaux conduits par ses commissions. Cette carence paraît dommageable, d'autant que les discussions qui se nouent durant ces réunions se révèlent souvent à la pointe sur les sujets abordés. Ces discussions ne doivent pas être perdues et il incombe au Bureau de trouver la solution pour que les travaux du Cnis soient mieux valorisés. A cet égard, la rédaction d'un document de quatre pages pourrait s'avérer pertinente et sans doute motivante pour les experts intervenant lors des commissions, ces derniers pouvant ainsi laisser une trace de leur présentation.

La question de la notoriété du Cnis, qui pourrait être qualifiée de « question identitaire », paraît en revanche plus difficile à résoudre. De prime abord, cette question pourrait apparaître secondaire, le Cnis n'ayant pas besoin de devenir « une marque ». Elle présente une importance bien plus immédiate au regard du rôle que joue le Cnis en termes d'interface et d'expression du besoin sur la statistique publique. Dans ces conditions, faire connaître le Cnis reviendrait à démontrer que la statistique publique ne s'élabore pas en chambre, mais de manière conjointe afin d'en assurer la qualité. Cette question beaucoup plus vaste peut exiger de compléter le site internet du Cnis. La Présidente se dit prudente s'agissant des moyens à déployer sur le sujet, d'autant que le nombre de personnes ayant à connaître le Cnis s'avère relativement considérable. Le Cnis ne doit pas s'épuiser dans un travail particulièrement difficile. Yannick MOREAU se dit cependant prête à saisir les occasions de participer à des colloques. Enfin, la Présidente considère que la priorisation des avis exige sans doute de mener un travail conjoint avec les présidents des commissions. Il apparaît en effet anormal que tous les avis semblent placés sur le même plan, mais ce point peut être amélioré.

Pierre AUDIBERT annonce que Dalila VIENNE remettra en septembre prochain un rapport constitué à partir d'entretiens réalisés auprès de différents membres du Cnis ; il est vraisemblable que ce rapport comprendra une partie des remarques formulées au cours de cette réunion. La présentation de ce rapport au Bureau d'octobre sera l'occasion d'échanger sur des propositions d'évolutions.

Yannick MOREAU précise que quelques mesures seront discutées et adoptées au prochain Bureau pour améliorer le fonctionnement concret du Conseil.

II. ACTUALITES DU CNIS

1. Mandat et avancées des deux groupes de travail

Pierre AUDIBERT indique que deux groupes de travail viennent d'être constitués, sur l'accès aux données bancaires et financières et sur le coût du capital.

Groupe de travail sur l'accessibilité aux données bancaires individuelles

Dominique ALLAIN, Secrétaire générale adjointe du Cnis, précise que le mandat de ce groupe de travail, rattaché à la commission « Système financier et financement de l'économie » a légèrement évolué suite à sa première réunion. Il s'agit principalement de changements de forme, le fond n'ayant pas été modifié. La mission du groupe se scinde en deux sous-missions, qui peuvent avancer en parallèle. La première permettra de dresser l'inventaire le plus documenté possible des principales sources existantes dans les domaines financiers et bancaires. La seconde portera plus spécifiquement sur l'accessibilité aux données bancaires individuelles. Ce sujet soulève des questions de réglementation et de confidentialité. Le calendrier des travaux n'est pas encore entièrement établi, mais le groupe doit rendre son rapport début 2015. La prochaine réunion se tiendra en septembre. Le groupe a d'ores et déjà commencé l'inventaire des sources.

Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee, estime que la notion de données bancaires individuelles fait naître une ambiguïté et demande s'il se réfère aux données de chaque banque ou aux données des personnes physiques dans le secteur bancaire, voire les deux.

Renaud LACROIX, représentant de la Banque de France, explique que le mandat du groupe porte sur les données de bilan des banques, au niveau social ou consolidé. Les données des personnes physiques ne sont aucunement visées.

Jean-Luc TAVERNIER regrette que le titre porte cette ambiguïté.

Dominique ALLAIN signale que Renaud LACROIX, co-rapporteur de ce groupe de travail, avait proposé lors de la première réunion, le terme « d'agent financier ».

Renaud LACROIX le confirme, mais indique que ce terme s'éloignait trop de la sphère bancaire, puisqu'il recouvre des catégories assez vastes.

Hervé SAINT-SAUVEUR observe qu'il s'agit de données extrêmement techniques. Si la mise à disposition de celles-ci au profit des chercheurs paraît tout à fait pertinente, leur accessibilité pour les journalistes apparaît en revanche plus problématique et ne doit pas, à tout le moins, être mise sur le même plan. Le résultat devrait différer selon le champ visé.

Renaud LACROIX reconnaît que le groupe de travail a entendu, lors de sa première séance, la demande des journalistes pour accéder à une information fine sur le secteur bancaire. Il appartient au groupe d'instruire cette demande et de déterminer dans quelle mesure il peut y être répondu favorablement. Le groupe travaillera sur plusieurs angles et développera notamment l'angle juridique. Il s'appuiera en effet sur les possibilités de mises à disposition au regard des textes réglementaires régissant les données collectées par la Banque de France et le secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Hervé SAINT-SAUVEUR demande si le champ du groupe couvrira les données bancaires individuelles anonymisées.

Renaud LACROIX explique que le groupe doit traiter de cette question.

Hervé SAINT-SAUVEUR remarque que toutes les grandes banques publient leurs chiffres, même s'il reconnaît qu'elles ne réalisent pas cet exercice d'une manière homogène.

Renaud LACROIX précise que seules sont publiées les données publiques.

Hervé SAINT-SAUVEUR estime que ces données permettent déjà de tirer bon nombre d'informations.

Renaud LACROIX en convient, mais souligne que ces données sont publiées sous des formats extrêmement différents et hétérogènes. La collecte de toutes ces informations sur le site de chaque banque se révèle possible, mais l'opération s'avère forcément coûteuse. Le groupe instruira l'ensemble de ces questions.

Gilles POUZIN précise que l'intervention des journalistes dans ce débat tend à déterminer si l'on souhaite maintenir la suspicion de l'opinion publique vis-à-vis de l'opacité entretenue par les banques qui sont

considérées par nombre de citoyens comme responsables de la crise ou s'il est temps, au contraire, de casser ce mythe en démontrant que les banques se révèlent très transparentes et n'ont rien à cacher.

Yannick MOREAU considère qu'il s'agit d'un très bon sujet, important pour le citoyen, le débat économique et politique et le système bancaire lui-même. Le groupe de travail poursuit donc là, par le rapprochement des points de vue, un véritable travail d'intérêt général national.

Benoît ROBIN rappelle que lors du précédent bureau, le débat qui s'était noué autour de ce groupe avait démontré que les membres ne parvenaient pas à identifier les contours précis de ce mandat. Or force est de constater qu'il demeure encore un peu flou aujourd'hui. Il regrette qu'aucun représentant de la CGT-FO ne participe au groupe, alors qu'il avait vivement encouragé son organisation à désigner l'un de ses membres, et demande si la CNIL a bien été invitée à prendre part au débat, eu égard au caractère sensible du sujet sur lequel il porte. Il remarque en effet que des discussions parfois tendues ou complexes se nouent parfois au sein du Cnis, compte tenu de l'approche juridique de la question. La participation de la CNIL permettrait donc de sensibiliser cette instance aux activités du Cnis.

Renaud LACROIX estime que dans la mesure où les données visées par le groupe de travail ne recouvrent pas des données relatives aux personnes physiques, la CNIL n'est pas concernée. Il précise par exemple que les données individuelles du surendettement des personnes physiques ne relèvent pas du mandat de ce groupe. De telles données auraient à l'évidence fait naître une problématique au niveau de la CNIL.

Dominique ALLAIN explique que le groupe examinera les textes qui réglementent l'accès aux données et précise que le fait que les chercheurs et les journalistes aient été mentionnés, dans le mandat du groupe, dans la même parenthèse signifie qu'ils sont les uns et les autres concernés et non qu'ils seront mis *in fine* sur un plan d'égalité pour l'accès aux données. Le groupe s'appuiera en la matière sur les textes législatifs et réglementaires.

Alain GIFFARD, représentant de la CFE-CGC, demande si la Fédération bancaire française (FBF) a bien été sollicitée pour prendre part à ce groupe de travail.

Yannick MOREAU s'étonne effectivement de l'absence d'un tel acteur.

Dominique ALLAIN indique que le Président du groupe et le secrétariat général du Cnis sur demande du président ont sollicité nombre d'acteurs, mais ne peuvent contraindre personne à participer aux travaux.

Jean-Luc TAVERNIER se propose pour solliciter lui-même la FBF, dont la participation serait source d'efficacité.

Gilles POUZIN remarque que l'une des problématiques du groupe de travail renvoie à un débat important pour la statistique publique, noué lors d'une assemblée générale passée. A l'heure où tout le monde souligne la nécessité de réaliser des économies budgétaires et de bien gérer les finances publiques, de nombreuses institutions possèdent des données administratives publiques, comme les données de bilan des banques qui relèvent de l'information financière obligatoire, que les autorités de supervision compilent, mais auxquelles le public n'a pas accès. Ces mêmes données sont compilées par des prestataires privés qui vendent ensuite des abonnements à leurs bases de données, payés par l'argent des contribuables. Le groupe de travail ne doit pas se demander si les journalistes doivent avoir accès à des données hautement confidentielles qui mettraient en danger l'avantage compétitif de tel champion bancaire français par rapport à ses concurrents américains. Il doit plutôt déterminer si des synergies ne pourraient pas être trouvées pour mieux utiliser l'argent public par la mise en commun de cette richesse collectée par les organismes de supervision.

Renaud LACROIX confirme que ce thème sera étudié par le groupe de travail.

Yannick MOREAU observe que le mandat du groupe ne bride pas ses conclusions, mais reconnaît que la notion de données bancaires individuelles suscite une certaine confusion et suggère de le modifier. Il s'agit en effet de données sur les banques.

Hervé SAINT-SAUVEUR signale qu'il a été sollicité par un membre du comité du secret statistique qui pensait aussi que le groupe de travail portait sur l'utilisation des données individuelles.

Yannick MOREAU demande qu'un contact soit de nouveau pris avec la FBF, pour éviter qu'elle ne se sente pas engagée par les conclusions du groupe de travail.

Pierre AUDIBERT indique que le groupe de travail proposait de modifier son intitulé, passant d'accessibilité aux données bancaires individuelles à « *accessibilité aux données financières et bancaires* ».

Hervé SAINT-SAUVEUR estime que cela ne suffit pas.

Dominique ALLAIN propose, au-delà du titre, de préciser dans le corps du texte que les données individuelles concernent les données des banques.

Yannick MOREAU souligne qu'il ne s'agit pas d'examiner l'accessibilité des données bancaires, mais des données sur les banques.

Roxane SILBERMAN indique que la terminologie utilisée s'avère exacte. Alors que les données personnelles renvoient aux personnes, les données individuelles couvrent un champ plus large recouvrant des entités telles que les entreprises. La différence n'est pas totalement évidente pour tous ceux qui ne connaissent pas cette terminologie. Elle suggère, pour lever l'ambiguïté, de conserver le terme « individuelles » mais en apportant des précisions entre parenthèses.

Jean-Luc TAVERNIER propose en effet de préciser que le terme individuel est entendu au sens de l'entreprise ou l'établissement.

Yannick MOREAU estime qu'en levant l'ambiguïté l'intérêt du lecteur pourrait être stimulé.

Roxane SILBERMAN note que le mandat fait référence aux exigences de confidentialité et rappelle que le centre d'accès sécurisé aux données (CASD) pourrait être utilisé le cas échéant. Il conviendrait de ne pas constituer un autre système en doublon.

Yannick MOREAU pense que ce système est bien connu des membres du groupe.

Renaud LACROIX considère en effet que ce point sera évoqué par le groupe de travail. Pour autant, il souligne que l'infrastructure se révèle onéreuse et que le groupe devra réaliser des analyses coûts-avantages pour formuler des propositions sur le sujet.

Yannick MOREAU demande si le groupe de travail est mentionné sur le site internet du Cnis.

Dominique ALLAIN indique que l'accès aux groupes de travail qui se révélait peu aisé jusqu'à présent a été rendu plus visible par l'ajout d'un lien à droite de la page d'accueil pour les groupes de travail actifs. Y figurent les mandats, les compositions et les comptes rendus de ces groupes. Elle signale enfin qu'une lettre d'information est parue pour annoncer la création de ces deux groupes de travail.

Groupe de travail relatif au coût du capital

Dominique ALLAIN indique que le groupe de travail sur le coût du capital est rattaché à la commission « Entreprises et stratégies de marché ». Il s'est réuni une première fois le 27 mai. Des échanges fructueux se sont noués pour préciser le périmètre d'intervention. Le mandat a légèrement évolué, essentiellement sur son premier item. Il s'agit de définir très précisément les différentes composantes du coût du capital, sans traiter de sa rémunération du point de vue de ses détenteurs pour ne pas aborder les problématiques fiscales. Le groupe se concentrera sur la mesure statistique pour la part de la rémunération du capital sans prendre position sur le niveau adéquat. Les participants ont identifié une difficulté liée aux versements intragroupes entre les filiales et maisons mères selon qu'elles sont résidentes ou non. Enfin, le groupe traitera des comparaisons internationales et de leur significativité, puisque tout dépend du degré d'intermédiation financière des différents pays. Ce groupe de travail est présidé par Olivier GARNIER de la Société Générale. Ses rapporteurs sont Jean-Pierre VILLETTELLE de la Banque de France et Ronan MAHIEU de l'Insee. Il doit rendre ses travaux fin 2014. Pour l'heure, outre sa séance constitutive fin mai, il s'est réuni mi-juin pour une audition de l'OCDE sur la question des comparaisons internationales. Le 10 juillet prochain, le groupe auditionnera le Centre lillois d'Etudes et de Recherches sociologiques et économiques (CLERSE) de l'Université de Lille, qui a récemment remis un rapport sur cette question. Le

groupe devrait se réunir de nouveau en septembre pour des auditions et une séance plénière est prévue en octobre. Dominique ALLAIN souligne la complexité de ce sujet, qu'il importe de bien circonscrire.

Yannick MOREAU souligne l'intérêt de ce groupe de travail, même si son sujet paraît moins accessible au grand public.

Jean-Luc TAVERNIER rappelle qu'un débat s'était noué en mars dernier sur le mandat de ce groupe, qui avait été demandé par l'un des membres du Bureau et qui avait reçu un accueil favorable de tous les autres membres. Il souligne la nécessité de faire preuve de plus de pédagogie sur ce sujet, d'autant plus que le changement de base a pu remettre en cause certaines séries. Il s'agit moins de construire un indice du coût du capital qui viendrait en miroir de l'indice du coût du travail, cet exercice se révélant sans doute un peu chimérique, que d'analyser les raisons de l'évolution de ce coût. Jean-Luc TAVERNIER observe par ailleurs que ce groupe devait à l'origine faire porter ses travaux à la fois sur le coût et la rémunération du capital. Il s'interroge donc sur la réserve formulée vis-à-vis de cette notion de rémunération et rappelle qu'il avait suggéré au président du groupe d'intituler ce dernier « *coût et rémunération du capital* ».

Dominique ALLAIN donne lecture des grandes lignes du compte rendu du groupe de travail, qui proposait d'en « *rester au coût du capital sans traiter de la rémunération du capital du point de vue de ses détenteurs, qui relève d'autres problématiques - notamment fiscales pour le détenteur - qui dépassent le mandat du groupe* ».

Jean-Luc TAVERNIER note que le groupe souhaite ainsi éviter de traiter l'aspect fiscal, mais estime qu'il reste possible d'étudier la rémunération brute. Il souligne également qu'il faut lever l'ambiguïté : le groupe n'a pas vocation à établir un indice du coût du capital comparable à l'indice du coût du travail, mais doit explorer toutes les facettes du sujet, sous l'angle de la rémunération du capital pour l'investisseur.

Alain GIFFARD partage quelques réticences sur le sujet. L'analyse démontre qu'il existe d'un côté le coût du capital, qu'il s'agisse des capitaux propres ou de capitaux empruntés et de l'autre la rémunération de l'investissement. Ces deux aspects peuvent s'avérer différents, comme en témoignent notamment les demandes de certains actionnaires ou fonds de pension. Il importe de ne pas donner des informations qui pourraient induire en erreur en voulant éviter d'aborder la fiscalité. Il reste possible d'examiner les données brutes, d'autant que la fiscalité dépend de la nationalité du porteur.

Gilles POUZIN rappelle que la question du coût du capital fait partie du débat sur la compétitivité qui se noue dans différentes instances et prolonge une demande sociale dont la genèse se révèle assez ancienne. Depuis novembre 2011 et une présentation au Medef, un certain nombre de partenaires sociaux, dont le Medef, la CGPME, l'UPA, la CGT, la CFDT et la CFTC ont engagé une réflexion en vue de définir un langage commun sur ces questions de compétitivité, afin que ces notions ne soient pas utilisées d'une manière orientée par les partenaires sociaux selon le point de vue qu'ils défendent. Le coût du capital s'avère central dans cette question de compétitivité. Il importe de trouver un langage commun qui aplanisse les préjugés et jugements à l'emporte-pièce. Gilles POUZIN rappelle d'ailleurs que le Cnis a déjà pris quelques marques sur le sujet, puisqu'il a organisé une journée entière sur les questions de compétitivité coût et hors coût. Par cet historique, le groupe de travail pourrait mettre en valeur la contribution du Cnis aux problématiques sociales.

Yannick MOREAU en convient et précise que ces échanges seront portés à la connaissance du Président et des rapporteurs du groupe de travail.

2. Suivi du moyen terme et travaux des commissions de printemps

Pierre AUDIBERT rappelle que le moyen terme du Cnis a permis l'élaboration d'avis pour la période 2014-2018. Les commissions de printemps n'ont pas encore examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces avis. Cet exercice sera engagé à l'automne, époque où les commissions étudieront le programme statistique de l'année suivante. Il s'agit de coordonner les deux exercices, en abordant à la fois le programme statistique 2015 et son intégration dans le cadre des avis du moyen terme. Dans son rapport, Dalila VIENNE proposera un classement des avis et une articulation de ces deux exercices.

III. ACTUALITES DU SERVICE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE (SSP)

Jean-Luc TAVERNIER fait part de son émotion suite au décès de Michel DINET.

Le cadre institutionnel européen

Sur le plan européen, les élections ont entraîné une pause dans l'adoption des textes. La révision de la loi statistique européenne (règlement 223/2009) n'avait pas abouti et l'on ignore quelles sont les intentions de la présidence italienne sur le sujet. Les Européens essaient aujourd'hui de réinstaurer un peu de confiance au sein du système statistique européen entre Eurostat et les instituts statistiques des Etats membres. La vision un peu trop unilatérale du système statistique européen avait en effet introduit de la défiance, Eurostat faisant primer son agenda sur celui des pays. Au cours de l'année dernière, ce sujet a été réinvesti en vue d'élaborer une nouvelle « vision » du système statistique européen pour la prochaine décennie davantage partagée. Pour l'heure, elle se borne à lister un certain nombre de grands principes, mais entrera dans une phase plus opérationnelle dans les mois à venir en dégagant les projets sur lesquels il convient de mettre l'accent. Dans l'esprit des Etats membres, ces projets doivent concourir à construire un système statistique intégré tout en répondant à leurs impératifs d'efficacité, chaque pays devant faire face à des contraintes budgétaires équivalentes.

Au dernier comité du système statistique européen, les membres ont approuvé le lancement de la labellisation de certains masters en statistique pour préparer aux métiers de la statistique publique (*European Master in Official Statistics – EMOS*). Les premiers masters portant ce label débiteront à l'automne 2015. Le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) et notamment l'ENSAE postuleront à cette labellisation pour leurs cursus respectifs. L'Insee emploie des cadres ayant suivi des formations très pointues en matière statistique et économique et éprouve moins de besoin en la matière que la plupart des autres instituts statistiques européens. Il s'inscrit néanmoins dans cette démarche.

Ce même comité s'est vu présenter les grandes lignes de la réforme des statistiques agricoles. Cette réforme prévoit notamment une optimisation de l'utilisation des ressources, une utilisation accrue des données administratives et un ajout de statistiques pour les besoins nouveaux de la politique agricole commune qui recouvrera encore une bonne partie du budget européen.

Le cadre institutionnel français

Sur le sujet de l'accès des chercheurs aux données fiscales, qui revient périodiquement dans les débats, une loi est parue et on attend depuis plus d'un an son décret d'application. Ce décret a été examiné par le Conseil d'État et est en cours de finalisation avant signature. Il devrait donc être publié très prochainement et remédier aux difficultés d'accès aux données fiscales individuelles.

Évoquant le document de travail préparatoire concernant l'accès aux données privées, Jean-Luc TAVERNIER précise qu'il s'agit de construire un cadre juridique pour permettre un accès sécurisé à des bases de données privées pour produire des statistiques publiques plus complètes ou à moindre coût. L'Insee a lancé voilà plusieurs années une expérimentation pour utiliser dans le calcul de l'indice des prix à la consommation les données dématérialisées de caisse. La moitié des enseignes de la grande distribution (quatre sur huit) ont accepté de participer à cette expérimentation et de transmettre, dans le cadre de conventions bilatérales, des données dématérialisées, témoignant de l'intérêt de poursuivre la démarche et de faire en sorte que toutes les enseignes y prennent part.

Ce sujet fait l'objet de discussions au niveau européen. Certains pays ont lancé des projets pilotes de même type sur les données de caisse de la grande distribution. D'autres ont engagé des démarches sur d'autres sujets, notamment les données des opérateurs de téléphonie mobile pour établir des statistiques de mobilité, transport, tourisme. Ainsi, l'Irlande suit le parcours des touristes dans l'île à partir des données des opérateurs de téléphonie mobile. Cet exercice nécessite de franchir un certain nombre de procédures, notamment vis-à-vis des équivalents locaux de la CNIL et d'instaurer un cadre législatif *ad hoc*.

L'Insee a diligenté une étude juridique auprès de la direction des affaires juridiques du ministère des Finances. Cette étude a conclu que le cadre juridique actuel, issu de la loi de 1951, ne permettait pas de contraindre les entreprises à transmettre leurs bases de données pour produire des statistiques. Des réflexions sont donc en cours pour définir un cadre juridique législatif. Au-delà du principe législatif, les

données couvertes et les entreprises concernées feraient l'objet de textes réglementaires. Il s'agit, par cette démarche, de sécuriser le processus statistique afin que les entreprises privées fournissant les données ne puissent pas se retirer du jour au lendemain et, dans l'autre sens, de garantir que l'Insee n'utilisera ces données qu'à des fins de statistiques publiques dans un cadre sécurisé interdisant à quiconque d'y accéder et, de surcroît, que la valeur marchande de ces bases de données ne sera pas remise en cause. Ce cadre juridique préserverait ainsi l'intérêt des deux parties. Il convient désormais de finaliser le texte et le porter à travers des dispositions législatives. Celles-ci peuvent passer par une loi d'habilitation autorisant le Gouvernement à légiférer par ordonnance. Il faut également parvenir à un consensus avec les partenaires privés en lançant un groupe de travail associant le système statistique public et le secteur privé (représentants des confédérations, mais également représentants des enseignes concernées). L'Insee a estimé que ce groupe pourrait légitimement se réunir sous l'égide du Cnis, puisque la démarche peut affecter la charge de réponse des entreprises.

Jean-Luc TAVERNIER espère recueillir ce jour les réactions des membres du Bureau sur ce sujet.

L'actualité du système statistique public

L'Autorité de la statistique publique (ASP) a rendu deux décisions récemment. La première porte sur le service statistique ministériel de sécurité intérieure. Manuel VALLS, alors ministre de l'Intérieur, avait souhaité qu'un service statistique ministériel soit constitué sur les questions de statistiques de la délinquance et de la sécurité. Un inspecteur général de l'Insee, François CLANCHE, avait été appelé à préfigurer ce service statistique ministériel en début d'année et l'ASP devait émettre un avis quant à l'attribution du statut de service statistique ministériel. L'ASP a émis en juin dernier un avis favorable suite à l'audition de monsieur CLANCHE, en ajoutant une classique clause de revoyure à l'automne 2015.

L'Autorité de statistique publique a également procédé à la labellisation des statistiques mensuelles de DEFM, en assortissant sa décision d'un certain nombre de recommandations. Cette labellisation a été accordée pour une durée de cinq ans avec une clause de revoyure de deux ans afin de vérifier que les recommandations ont commencé à être mises en œuvre. L'ASP prévoit également une confrontation au bout de deux ans entre les listes d'inscrits à Pôle emploi et les listes de salariés résultant des futures déclarations sociales nominatives (DSN). Pôle emploi tenait très fortement à cette labellisation, qui a fait l'objet d'une mission conjointe des trois inspections (IGAS, IGF et IG Insee) et de nombreux débats. L'idée a même été avancée un temps que la mesure statistique restait celle établie au sens du BIT et que mieux valait ne pas publier de DEFM mensuelles tant que le taux de chômage mesuré sur la même période n'était pas disponible. Cette position n'a finalement pas été retenue, mais l'ASP insiste pour que l'accent soit mis, dans les commentaires des DEFM mensuelles, sur des tendances de moyenne période plutôt que sur les variations mois par mois.

L'Insee a essayé de formaliser l'animation stratégique du système statistique public en instituant une réunion semestrielle de tous les chefs de service statistique ministériels, avec le directeur général de l'Insee. Lors de la dernière séance de ce Comité du programme statistique, les participants ont évoqué la façon dont ils pouvaient répondre aux avis de moyen terme du Cnis de manière collective, organisée, systématique et efficiente, tout en évitant les redondances. A cette occasion, les chefs de service statistique ont abordé un sujet qui pourrait devenir récurrent dans les prochaines années, portant sur le calendrier de collecte des enquêtes. Les services statistiques ministériels sont parfois maîtres d'ouvrage des enquêtes conduites auprès des ménages. D'une façon générale, la programmation des enquêtes ménages dans le contexte du nouveau statut des enquêteurs devenus contractuels de droit public, qui est un statut moins flexible qu'auparavant se traduit par une tension accrue entre les demandes des maîtrises d'ouvrage et les possibilités dont dispose l'Insee en tant qu'employeur des enquêteurs. Ainsi, les maîtrises d'ouvrage souhaitent des calendriers de collecte concentrés sur quelques semaines, mais l'Insee, compte tenu de la grande rigidité du cadre d'emploi des enquêteurs, doit plutôt allonger ces calendriers. Ces tensions ont été évoquées lors du dernier comité et un allongement des périodes de collecte a été in fine décidé pour certaines de ces enquêtes, notamment CARE (dépendance des personnes âgées) en 2015, RPS (risques psychosociaux) en 2015-2016 ou AES (adult education survey) en 2016-2017.

S'agissant des questions géographiques et territoriales, l'Insee a apporté un appui assez fort au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) résultant de la fusion de la DATAR, de l'ACSé et du Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SGCIV) sur les travaux de réforme de la géographie prioritaire des quartiers de la ville, qui ont abouti à l'instauration de nouveaux quartiers prioritaires annoncés récemment par le Gouvernement. La définition des nouveaux contours de ces

quartiers prioritaires s'est appuyée sur les données carroyées. L'Insee a fourni des cartes et données sur les revenus (en tranche) au niveau des carreaux et s'est chargé des travaux de validation à partir des parcelles cadastrales. Une concertation au niveau local *via* le CGET s'est engagée et les directions régionales de l'Insee peuvent apporter des informations aux préfets, étant précisé que le fichier détaillé des revenus fiscaux localisés n'est pas mis à disposition du CGET, mais reste exploité uniquement par l'Insee. Jean-Luc TAVERNIER précise toutefois que l'Insee n'a pas été sollicité pour l'élaboration de la nouvelle carte des régions.

Publications marquantes

La publication de l'Insee la plus importante survenue depuis le mois de mars concerne les comptes nationaux en nouvelle base le 15 mai. La France a été le premier des 28 pays membres à publier des séries conformes au nouveau système de comptabilité nationale. La plupart des pays publieront ces comptes en fin d'été, alors que la France a tenu à conserver la date ordinaire de publication. Le même jour, l'Insee a mis à disposition des comptes trimestriels et des comptes rétropolés jusqu'en 1949, ce qu'aucun autre pays n'effectuera. L'Institut national a procédé à l'exercice dans les temps impartis et sans rencontrer trop de difficultés, mis à part l'émergence d'une polémique sur les activités illégales. Le nouveau système européen de comptes fait l'objet d'un article synthétique rédigé par Ronan MAHIEU, dans le dernier *Insee Références*. Désormais, le périmètre des actifs est étendu aux actifs incorporels comme les dépenses en R&D et les bases de données, et aux actifs corporels comme les équipements militaires. Par cette extension, le PIB est relevé de plus de deux points supplémentaires. A cela s'ajoutent des changements sur les échanges extérieurs, dont le travail à façon et le négoce international, sur le traitement de l'assurance chômage, les soultes des régimes de retraite, les crédits d'impôt, etc. *In fine*, le PIB a été relevé en niveau de 3,2 points en 2010, dont 2,4 points imputables au nouveau système et, dans ces 2,4 points, 2,2 points pour la seule R&D publique et privée.

L'Insee n'avait pas prévu qu'à la suite de communications des Britanniques et des Italiens, le débat se focaliserait sur la prise en compte des activités illégales dans le PIB, en particulier le trafic de drogue et la prostitution. De ce point de vue, le concept des systèmes de comptes nationaux n'a pas changé. Doit être pris en compte dans le PIB au titre des règlements internationaux tout ce qui fait l'objet d'une transaction consentie entre les parties, que l'objet se révèle légal ou illégal. La France comptabilise le PIB à partir des valeurs ajoutées des entreprises. Des activités de prostitution peuvent être déclarées, mais celles qui ne le sont pas ne figurent pas dans le PIB. L'Insee n'a pas modifié sa méthode de traitement à l'occasion du SEC contrairement à d'autres pays, qui ont très largement communiqué sur le sujet. A ce stade, pour assurer une égalité de traitement dans le calcul de la quatrième ressource du budget européen fondée sur le revenu national brut, l'Insee a décidé de réaliser une correction pour le trafic de drogue dans le revenu déclaré aux autorités européennes, base de ce calcul, sans pour autant procéder à une correction particulière dans le PIB. Le sujet reste toutefois controversé et a donné lieu à des prises de parole politique sur le sujet. Jean-Luc TAVERNIER rappelle que les comptes nationaux constituent un sujet totalement réglementé au niveau international, ce qui laisse peu de place à des travaux au sein d'instances comme celle-ci.

L'Insee a publié la note de conjoncture en juin. Son titre « *La croissance est revenue, mais elle ne décolle pas* » reflète bien les résultats des enquêtes. L'Insee a également publié début juin une étude sur la croissance dans les régions depuis vingt ans et plus récemment de très nombreuses statistiques millésimées 2011 issues du dernier recensement. Trois *Insee Références* sont parus depuis mars sur la France dans l'Union européenne, sur l'économie française qui, outre les nouveaux comptes, comporte également un article intéressant sur l'inertie des salaires au regard de leur évolution d'une année sur l'autre et enfin sur les revenus et patrimoine, avec le taux de pauvreté 2011, les données fiscales ne permettant pas de publier des données plus récentes.

Jean-Luc TAVERNIER cite les publications de la Depp sur des études internationales consacrées à l'éducation et les résultats d'une enquête « *Teaching and learning international survey* » pilotée par l'OCDE. L'une est consacrée à la formation professionnelle des enseignants de collège, moins nombreux en France à participer à des activités de formation continue que la plupart de leurs collègues et l'autre publication montre que ces enseignants recourent moins qu'ailleurs à des pratiques collaboratives entre les membres de la communauté éducative. Elle a par ailleurs publié une étude rétrospective relative à l'attractivité des concours de recrutement des enseignants du second degré public. Enfin, la Depp en collaboration avec l'Insee a diffusé la veille une publication sur les violences physiques et verbales ressenties par le personnel de l'Education nationale.

La Drees a poursuivi la diffusion des résultats de l'enquête conduite en 2012 auprès des bénéficiaires des minima sociaux, avec deux publications consacrées aux conditions de vie et aux conditions de logement, puis une troisième en juin sur l'état de santé et le renoncement aux soins des bénéficiaires du RSA. Enfin, la Drees signale la hausse continue du nombre d'allocataires de minima sociaux, qui résulte pour l'essentiel de la forte hausse du nombre d'allocataires du RSA.

De son côté, le SOeS et le SSP ont publié une exploitation de l'enquête sur les consommations et productions d'énergie dans les exploitations agricoles réalisée en 2012. Plus de la moitié de l'énergie consommée est destinée aux tracteurs et engins automoteurs, essentiellement sous forme de fioul domestique, ainsi qu'aux bâtiments d'élevage et serres, sous forme d'électricité et de gaz naturel. La commission des comptes de l'agriculture est venue confirmer la forte baisse du revenu agricole par tête l'an dernier, après des années de hausse significative.

Jean-Luc TAVERNIER signale en conclusion la publication de COE-Rexecode sur la durée du travail en France et en Allemagne qui a fait grand bruit, après une publication parue voilà trois ans qui avait suscité une réaction du système statistique. Ces données sont issues des enquêtes emploi menées dans les différents pays. Or l'Insee, rejoint par d'autres aujourd'hui, estime que les données pour l'Allemagne ne présentent pas une qualité adéquate. L'Institut français l'a signalé sur le site et à Eurostat, qui a publié un avertissement et lancé un groupe de travail en 2013, dont les résultats sont attendus à l'horizon de 2018. COE-Rexecode a publié ces données, mais est conscient de la difficulté de comparer les données.

Yannick MOREAU ouvre les échanges avec le bureau.

Hervé SAINT-SAUVEUR observe que la lecture du document de travail sur les données de caisse démontre l'intérêt de la démarche pour le système statistique public, mais ne souligne pas, en revanche, l'intérêt pourtant indéniable pour les déclarants, puisque cette démarche permettra d'identifier la façon dont les prix évoluent en moyenne. Il suggère donc de mettre en valeur le retour que les enseignes retireraient de cet exercice si toutes y prenaient part.

Roxane SILBERMAN signale qu'elle a participé à une conférence organisée par Eurostat à Rome sur les Big data. La statistique publique va être conduite partout à utiliser de plus en plus ce type de données. L'une des conclusions des débats à cette conférence a été que le cadre juridique actuel dans lequel opèrent actuellement les instituts de statistique ne leur permet pas de mobiliser ces données. Cette question est posée dans tous les pays. Il conviendrait donc de regarder d'emblée les discussions et les évolutions en la matière dans les autres pays ainsi qu'au niveau européen où se dessinent des projets comme celui d'Eurostat sur la mobilité intra-européenne ; ces projets nécessitant de mobiliser des données demandant une évolution du cadre juridique. Roxane SILBERMAN note que ce sujet ne va pas manquer de soulever de nouvelles questions du point de vue de l'accès des chercheurs. Les chercheurs pourront-ils accéder aux données de ce nouveau type mobilisées par les instituts de statistique alors même que nombre d'opérateurs privés et détenteurs les vendent par ailleurs. Il faudra traiter cette question dans la discussion sur le cadre juridique dans lequel l'institut de statistique va mobiliser de telles données. Cela est d'autant plus nécessaire que la question juridique se double d'un problème technique. Il est probable en effet que pour ce type de Big data, la statistique publique ne rapatriera pas nécessairement les données, mais travaillera directement sur les bases chez les détenteurs *via* des accès sécurisés, ceci ne facilitant donc pas non plus la réutilisation de ces données par des chercheurs. Ces questions devront être prises en compte dans la définition du mandat du groupe de travail. Enfin, Roxane SILBERMAN note que le CASD a de son côté conclu un contrat avec Orange et explore cette question des big data sous d'autres angles.

Nicolas PROKOVAS constate que les tentatives d'utiliser les données de caisse ont fait apparaître un problème juridique consubstantiel. D'une manière générale, l'argument des économies de coût ne suffit pas à justifier cette volonté d'élargissement des statistiques publiques. Au-delà des problèmes de qualité, cet élargissement se heurte à l'absence de contrainte pour les producteurs de ces données d'en faire état gratuitement à la statistique publique. Se pose également la question de la réciprocité. Il semble que le champ statistique soit en cours de segmentation entre, d'un côté, des producteurs publics dont la qualité de la production n'est plus à démontrer et, de l'autre, quelques producteurs privés qui, en consentant quelques efforts, pourraient se révéler vertueux. Nicolas PROKOVAS conçoit parfaitement l'envie de connaître le parcours des touristes, aux fins notamment de mise en place d'infrastructures ou d'augmentation du chiffre d'affaires, mais estime que ces éléments ne doivent pas être placés au même niveau pour autant. Il se révélerait même dangereux d'autoriser, en contrepartie de la communication des données de caisse, un accès à des données jusqu'à présent confidentielles, comme le NIR.

Yannick MOREAU remarque qu'il existe un problème de premier degré et des problèmes dérivés. Elle rappelle que la communication du NIR reste interdite, mais convient qu'il importe de dégager une solution large, car l'expérience des données de caisse pourrait demain être élargie à d'autres producteurs privés de données. Les juristes s'interrogeront sans doute sur la légitimité de la démarche et envisageront les questions de réciprocité. Le coût ne peut représenter la seule justification. La sensibilité de ces données pour l'indice des prix démontre quand même l'intérêt général de cette démarche.

Jean-Luc TAVERNIER précise que ce dossier ne fait pas intervenir des producteurs privés de statistiques. La statistique publique sera produite par l'Insee ou les SSM, à partir des données communiquées par les entreprises. Il n'est pas demandé à ces entreprises de produire elles-mêmes des statistiques. Il n'existe pas de contrepartie en termes de retour d'information, si ce n'est la production de statistiques publiques communiquées à tous, qu'ils aient ou non fourni des données. La démarche dépasse effectivement le seul champ des enseignes de la grande distribution. L'Insee estime qu'il se révélerait pertinent d'analyser les données privées existantes pour produire des statistiques plus rapides, plus larges, plus approfondies et éventuellement moins chères. Bien sûr, le coût ne peut constituer le seul facteur, mais il n'est pas tabou et ne doit pas être mis de côté pour autant. Le système statistique public doit progresser en la matière afin de dégager les moyens nécessaires pour répondre aux nouvelles demandes. Les collaborateurs qui travaillent sur le dossier des données de caisse estiment que la collecte s'avèrera moins onéreuse qu'aujourd'hui et permettra d'établir des indices de prix sur des produits non couverts. Le groupe devrait réfléchir à un texte de portée générale, en se fondant sur les applications actuelles (données de caisse, téléphonie mobile, carte bleue, etc.), ce qui pose la question de sa composition.

Yannick MOREAU se demande si le groupe ne devrait pas se concentrer sur les données de caisse dans un premier temps.

Jean-Luc TAVERNIER estime que le groupe de travail devrait solliciter aussi l'intervention des opérateurs de téléphonie mobile et des partenaires du secteur financier. Il pourrait également évoquer la réutilisation des données par les chercheurs, ce sujet n'ayant pas été examiné dans le détail pour l'instant. L'Insee avait pensé un temps à pousser l'adoption d'un règlement européen sur le sujet, mais il n'aurait pas de prise dans ce domaine, où les opérateurs, qu'il s'agisse des enseignes de la grande distribution ou des opérateurs de téléphonie mobile, restent encore très nationaux. Pour l'instant, l'Irlande et l'Italie figurent parmi les pays les plus avancés sur le sujet. Il conviendrait sans doute de traiter, au niveau européen, le sujet des cartes de crédit. Enfin, s'agissant de l'intérêt des parties dans la démarche, on peut avancer le fait de ne pas subir les externalités négatives liées à la collecte et l'intérêt général consistant à participer à la modernisation de l'État. Pour les données de caisse, des bases de données existent ; elles sont agrégées par Nielsen ou GFK qui communiquent aux enseignes leur positionnement vis-à-vis de la concurrence.

Yannick MOREAU estime que la réutilisation des données par les chercheurs constitue une raison pour les enseignes de se montrer réticentes. Au-delà d'une image moderne et coopératrice, quel est le gain pour les enseignes ? Le Cnis peut jouer un rôle dans cette démarche d'intérêt général et pourrait pacifier les échanges en veillant à ce que les besoins de la statistique publique ne soient pas méconnus.

Roxane SILBERMAN estime que ces données sont des sources riches. Les détenteurs les vendent du reste déjà. Sans nécessairement inclure des chercheurs dans le groupe, il conviendrait en tout cas d'inscrire cette question de la réutilisation dans le cadre fixé pour les discussions. Elle fait remarquer par ailleurs que l'apport des chercheurs pourrait ne pas être inutile pour l'utilisation de telles bases de données.

Jean-Luc TAVERNIER ignore quelle sera la démarche technique, mais pense que l'Insee importera les données. Le groupe aura d'ailleurs pour mandat d'examiner ces points techniques. Il indique que le cadre juridique devrait s'accompagner à l'évidence d'une obligation de transmission et donc de sanctions. Pour autant, comme dans le reste du système statistique public, ces sanctions ne devraient pas se révéler vraiment dissuasives et ne sécuriseront pas entièrement le dispositif. Il ne s'agit pas de braquer les partenaires avec une obligation déclarative nouvelle assortie de sanctions élevées, ce qui n'est pas dans notre logique de contentieux.

Gilles POUZIN rappelle que l'expérimentation menée fin 2013 sur l'exploitation des données de caisse avait démontré l'intérêt de disposer d'informations plus vastes que les seuls relevés de prix. Ces informations permettaient en effet de prendre en compte les promotions, les ventes par lot ou les articles de substitution, plus difficiles à suivre par le biais d'enquêtes de terrain. Il signale que 30 % des prix ne sont déjà plus relevés sur le terrain aujourd'hui, mais télétransmis. La télédéclaration devient la démarche normale dans

bien des domaines pour des logiques d'efficacité et d'économie. Elle se heurte seulement au soupçon de manipulation des données. L'accroissement des données dématérialisées suffit selon lui à justifier la démarche et donc la mise en place de ce groupe de travail.

Yannick MOREAU constate que les membres du Bureau s'accordent sur le principe de constituer ce groupe de travail. Il reste à déterminer le champ couvert par ce groupe, en précisant notamment s'il intègre d'emblée la question de la réutilisation des données par les chercheurs. La couverture de plusieurs sources (données de caisse, téléphone, carte bancaire) complique le débat, qui doit rester efficace malgré l'étendue du champ envisagé. Il est clair que le groupe porte sur un sujet d'avenir, à savoir l'accès aux données, en relation avec la transparence de l'information, et est aussi lié à des questions majeures d'observation fine du prix des produits.

Jean-Luc TAVERNIER reconnaît que cette démarche peut contribuer aux études sur la perception de l'inflation. Il précise par ailleurs que le cadre juridique pourrait être adopté dans le cadre d'une loi de simplification prise par ordonnance et propose de lancer le groupe de travail assez rapidement, avant la rédaction de l'article d'habilitation, qui doit se révéler suffisamment précis.

Yannick MOREAU confirme que l'article d'habilitation doit s'avérer assez précis, pour éviter des problèmes juridiques ultérieurs, et souscrit à l'idée de lancer ce groupe à brève échéance.

La séance est levée à 17 heures.